

DALSA HOLDING
Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.000.000 euros
Siège Social : 29 Rue Georges Collin, 91320 WISSOUS
808 809 834 RCS EVRY

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2026

*L'an deux mille vingt-six,
Le trente septembre,
A quatorze heures, au siège social,*

Les associés de la **SARL DALSA HOLDING**, au capital de 1.000.000 Euros, divisé en 10 000 parts de 100 Euros chacune, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la Gérance.

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

- **La société DUFIMMO**, société civile au capital de 1.500 003 € dont le siège social est situé 14 Chemin du Rocher 91460 Marcoussis, immatriculée sous le numéro 980 358 816 R.C.S. Evry et représentée par son Gérant, Monsieur Laurent DUFOUR ; propriétaire de 5 000 parts sociales,

- **La société AURCAL**, société civile au capital de 1.501.000 € dont le siège social est situé à 1 Gianserra la TESTA SAINTE-LUCIE-DE-PORTO-VECCHIO, 20144 ZONZA, immatriculée sous le numéro 983 836 339 RCS AJACCIO et représentée par son Gérant, Monsieur Alain AURIOL ; propriétaire de 5 000 parts sociales,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain AURIOL en sa qualité de co-gérant.

Le Président constate que tous les associés, représentant l'intégralité du capital, sont présents et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés tous les documents prévus par la loi et les statuts.

Les associés lui donnent acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de la dénomination sociale,
- Transfert du siège social,
- Mise à jour des statuts,
- Pouvoirs.

PREMIERE RESOLUTION
(Changement de dénomination sociale)

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale de la société qui sera désormais :

AALD HOLDING

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
(Mise à jour des statuts)

L'Assemblée Générale décide, en conséquence de la résolution qui précède, de modifier l'article 3 des statuts qui sera rédigé comme suit :

« Article 3 – DENOMINATION

La dénomination de la Société est : AALD HOLDING »

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
(Transfert du siège social)

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège de la société à compter de ce jour à l'adresse suivante :

14 Chemin du Rocher 91460 MARCOUSSIS

QUATRIEME RESOLUTION
(Mise à jour des statuts)

L'Assemblée Générale décide, en conséquence de la résolution qui précède, de modifier l'article 4 des statuts qui sera rédigé comme suit :

« Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 14 Chemin du Rocher 91460 MARCOUSSIS.

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION
(Pouvoir)

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel a été signé, après lecture, par tous les associés présents ou par leurs mandataires.

DUFIMMO
Représentée par M. Laurent Dufour

AURCAL
Représentée M. Alain Auriol

Laurent Dufour

✓ Certifié par ✱ youtrust

Alain Auriol

✓ Certifié par ✱ youtrust